



Résolution du PSE Choisir notre candidat commun en 2014 Adopté au Conseil du PSE le 24 novembre 2011

La nature de la politique européenne a changé. L'Europe est de plus en plus présente dans les débats de politiques intérieures et dans les politiques nationales, et ce encore plus depuis le début de la crise financière.

Les choix politiques au niveau européen se sont aussi clarifiés. La politique européenne, où régnait jusqu'à il y a peu un large consensus en faveur de l'intégration européenne, devient un véritable terrain d'affrontement pour les progressistes et les conservateurs, qui proposent et poursuivent des objectifs radicalement opposés pour l'Europe. À cet égard, le rôle joué par José Manuel Barroso en sa qualité de Président de la Commission européenne a été très politique. Si nous voulons renforcer notre pouvoir dans l'Union Européenne (UE), nous devons avant tout politiser davantage encore le débat européen et faire en sorte que nos choix soient plus clivant et plus visibles.

Force est aussi de constater que la personnalisation de la politique a désormais gagné l'UE. Lors de la dernière campagne pour les élections européennes, nous avons pâti d'un manque de visibilité. L'un des principaux problèmes de notre famille politique était de ne pas avoir proposé de personnalité forte et fédératrice comme candidat au poste de Président de la Commission européenne, une personnalité capable d'incarner notre manifeste commun. Notre famille est apparue divisée alors que le PPE soutenait unanimement la candidature de José Manuel Barroso.

Pour la campagne européenne de 2014, nous voulons nous présenter comme une famille politique unie, cohérente et moderne. C'est pourquoi nous nous sommes engagés « **à choisir un candidat du PSE à la Présidence de la Commission européenne pour les prochaines élections européennes** ». (Résolution du Congrès du PSE, *Agir pour l'avenir, renforcer le PSE*, 2009)

Donner un visage humain à notre plateforme politique et l'incarner nous permettra d'intéresser les citoyens au débat et de mieux leur montrer que la gauche et la droite, tant au niveau européen qu'au niveau national, proposent des programmes et des politiques différents, incarnés par des candidats différents, et que, en tant que citoyens européens, ils ont leur mot à dire dans la formulation des politiques de demain.

C'est à nous de rendre plus visibles et plus clivant nos choix et nos différences, et d'impliquer les citoyens en leur donnant le pouvoir de choisir la personne qui présidera la Commission européenne ; en d'autres termes, de choisir la personnalité qui définira l'agenda politique européen.

Afin de personnifier nos valeurs et de consolider la légitimité de l'Union européenne, nous avons décidé de choisir notre candidat commun par le biais d'un « processus démocratique, transparent et inclusif » (Résolution du Conseil du PSE, « *Un processus démocratique et transparent pour la désignation d'un candidat PSE à la Présidence de la Commission européenne* », 2010)



Nous nous lançons dans une nouvelle façon de faire de la politique au sein de l'UE. En nous montrant innovants et confiants, en renforçant la voix de nos membres et en nous positionnant en figure de proue, nous ouvrons la voie à une nouvelle démocratisation de la politique européenne.

Notre objectif est de **garantir la qualité et la légitimité** du candidat commun du PSE à la Présidence de la Commission européenne et de **remporter les élections européennes de 2014**.

Nous proposons donc d'élire le candidat du PSE à la Présidence de la Commission européenne en 2014 selon les modalités ci-après.

1. Principes généraux :

Le processus doit être **ouvert et transparent**.

Tous les partis membres doivent se sentir impliqués tout au long du processus.

Le processus doit donc respecter les traditions de nos différents partis membres et être flexible.

Le processus doit être **cohérent** de manière à assurer sa crédibilité.

Le processus doit permettre une **concurrence** entre les candidats.

2. Critères pour se présenter :

Pour pouvoir poser sa candidature, il faut :

- Être **nommé par un parti** ou une organisation **membre à part entière du PSE**.
- Être parrainé par **15 % des partis ou organisations membres à part entière du PSE** (y compris le parti ou l'organisation qui a nommé le candidat), y compris son propre parti ou un parti de son pays si le candidat n'appartient pas à un parti membre à part entière du PSE.

Un parti ne peut nommer ou parrainer qu'un seul candidat potentiel.

Le PSE prône l'égalité entre les femmes et les hommes, et encourage les femmes à se porter candidates à tous les postes de haut niveau des organes officiels de l'UE.

Exemple: À ce jour, le PSE compte 33 partis et 5 organisations membres de plein droit. Pour atteindre 15 %, un candidat a donc besoin des parrainages de 6 partis ou organisations : celui/celle qui le désigne, et 5 autres pour appuyer sa candidature.

3. Le processus décisionnel:

Toute personne satisfaisant aux critères définis peut déposer sa candidature.

Une Conférence des Leaders aura lieu au cours du mois précédant la clôture des nominations.

La Présidence se réunira après la clôture des nominations afin de s'assurer que tous les critères ont été dûment respectés et de créer une commission électorale composée de représentants de chaque candidat potentiel, qui sera chargé de contrôler l'impartialité du processus.

Dès que la liste des candidats potentiels aura été établie de manière définitive, chaque parti et organisation membre de plein droit organisera un vote et fera son choix, suivant sa **propre méthode interne de prise de décisions**.



Le processus est flexible, pour autant qu'il ne déroge pas aux principes ci-après :

- Consultation directe ou indirecte des membres, et
- Ratification du résultat par un organe démocratiquement élu.

Afin de consolider le vote au niveau européen, les principes suivants doivent être appliqués :

- **Proportionnalité** des votes au sein de chaque délégation
- **Pondération des votes de chaque parti et de chaque organisation membre à part entière** suivant la règle définie pour calculer le nombre de délégués au Congrès du PSE, telle que stipulée à l'Annexe 3 des Statuts du PSE.

Exemple:

Le parti X dispose de 10 voix au Congrès du PSE

Le candidat A obtient 60 % des voix dans le parti X → 6 voix au Congrès du PSE

Le candidat B obtient 40 % des voix dans le parti X → 4 voix au Congrès du PSE

Le candidat sera ratifié par le Congrès du PSE.

L'agrégation des votes des partis et organisations membres s'effectuera au Congrès du PSE. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un deuxième tour par scrutin public sera organisé entre les deux premiers candidats, au Congrès du PSE.

4. Calendrier du processus de sélection:

Nous proposons que le processus de sélection se déroule suivant le calendrier ci-après afin, **d'une part, de nous assurer de la renommée du candidat et, d'autre part, de garantir l'efficacité de la campagne.**

Ce calendrier est basé sur le fait que les prochaines élections européennes devraient avoir lieu en juin 2014. Il devra être confirmé par la Présidence du PSE six mois avant le lancement du processus.

1^{er} octobre 2013 - Ouverture des nominations: les candidatures ainsi que les lettres de nomination et de parrainage doivent être envoyées au secrétariat du PSE.

Octobre 2013 - Conférence des Leaders

31 octobre 2013 - Clôture des nominations:

1^{ère} semaine de novembre 2013 - Réunion de la Présidence du PSE afin de valider les candidatures et de mettre en place une commission électorale. Les candidatures sont rendues publiques.

1^{er} décembre 2013 – 31 janvier 2014 - Processus de sélection interne au sein de chaque parti et de chaque organisation membre à part entière.

Février 2014 - Le PSE convoquera un Congrès extraordinaire en vue de la ratification de l'élection du candidat et de l'adoption du Manifeste.

5. L'organisation et le financement du processus de sélection:

Le groupe de travail Candidat 2014 propose d'étendre son mandat aux **aspects pratiques, financiers et organisationnels** du processus de sélection. L'équité doit être respectée pour tous les candidats potentiels.

Il présentera une proposition qui devra être adoptée par la Présidence du PSE pour la fin de 2012.

